

Communiqué de presse

Paris, le 29 octobre 2018

Contrat Solidaire : conciliez intérêt général et construction de son patrimoine

Donner plus de sens à ses investissements en les mettant au service d'activités utiles aux autres, parvenir à concilier intérêt général et intérêts personnels... Contrat Solidaire, est le seul contrat d'assurance vie multisupports solidaire labellisé Finansol*, qui permet aux assurés de faire fructifier leur capital tout en finançant des activités à fort impact social : l'insertion par l'emploi et le logement, l'environnement, la solidarité internationale.

Contrat Solidaire : donner du sens à son épargne

Crédit Agricole Assurances, via sa filiale Predica, propose **Contrat Solidaire**, un contrat d'assurance vie solidaire. Distribué par les Caisses régionales du Crédit Agricole, il conjugue épargne et bénéfice social. Innovant, il est solidaire dans ses deux composantes :

- **un support Euro Solidaire** spécialement créé pour ce contrat comprenant 5% à 10% d'investissements solidaires (FCP Finance et Solidarité géré par Amundi). Le complément est géré selon les mêmes modalités que l'actif général de Predica, qui utilise un filtre ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans le choix des émetteurs.
- **des supports en unités de compte solidaires** comprenant 5% à 10% d'investissements solidaires (FCP Finance et Solidarité pour les supports gérés par Amundi). Le complément est géré selon des critères ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le contrat est labellisé Finansol et répond aux critères d'attribution du Label : solidarité, transparence et information, action commerciale.

"En choisissant Contrat Solidaire, nos clients préparent leur avenir mais contribuent aussi à construire l'avenir des autres, en participant à l'intérêt commun. Soutenir l'économie sociale et solidaire permet de créer des emplois et de l'activité au sein des territoires où le groupe Crédit Agricole est fortement implanté" indique Frédéric Thomas, Directeur général de Crédit Agricole Assurances.

En 2017, la finance solidaire a contribué** :

- à la création ou la consolidation de 45 000 emplois ;
- au relogement de 3700 personnes ;
- à l'approvisionnement en électricité renouvelable de 36000 foyers ;
- au soutien de plus de 80 acteurs du développement économique dans les pays en développement.

(** source Finansol)

* créé en 1997 ce label garantit la contribution effective d'un produit d'épargne au financement d'activités à forte utilité sociale

A propos de Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, premier assureur en France, rassemble les filiales assurances du Crédit Agricole. Le groupe propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 9 pays dans le monde, par des conseillers en gestion patrimoniale et des agents généraux. Les compagnies de Crédit Agricole Assurances s'adressent aux particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Crédit Agricole Assurances compte 4 400 collaborateurs. Son chiffre d'affaires à fin 2017 s'élève à 30,4 milliards d'euros (normes IFRS).

www.ca-assurances.com www.ca-assurances.com

Contacts presse

Françoise Bololanik + 33 (0)1 57 72 46 83 / 06 25 13 73 98

Géraldine Duprey + 33 (0)1 57 72 58 80 / 07 71 44 35 26
service.presse@ca-assurances.fr